

ASSEMBLÉE NATIONALE9 mai 2006

EAU ET MILIEUX AQUATIQUES - (n° 2276)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 591

présenté par
M. Flajolet-----
ARTICLE 22

Dans l'alinéa 12 de cet article, substituer aux mots :

« de premier établissement »

les mots :

« d'investissement ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.